



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 31 JANVIER 2020

Rapport n° CP 2020-002

SOUTIEN AUX ORGANISMES ASSOCIÉS : PREMIÈRES AFFECTATIONS 2020 - BIENNALE
D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE - RI PLAN FRICHES - ADHÉSION CLUB DES ACTEURS DU
GRAND PARIS - AVENANT CONVENTION DISNEY N°9- SIGNATURE DU PPA GRAND ORLY

Amendement

L'article 7 de la délibération est complété ainsi :

« Approuve le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du « Grand Orly », autorise la présidente du conseil régional à le signer, **et mandate cette dernière pour porter auprès de l'État la nécessité d'annuler le projet de privatisation de la société ADP** ».

Exposé des motifs

ŒUVRER ACTIVEMENT CONTRE LA PRIVATISATION D'ADP

La question des transports, de leur maîtrise, et du contrôle public de ce secteur est fondamentale. Cet enjeu est vital au regard de la crise écologique majeure que connaît notre planète. Dans un tel contexte, le choix de l'Etat visant à céder les parts du capital qu'il détient dans la société ADP est une aberration.

Alors qu'il apparaît clairement que les futurs propriétaires d'ADP appliqueront une politique de rentabilisation maximale de leur investissement, les inquiétudes sont totalement justifiées concernant les éléments de régulation arrachés par les riverains au cours des années : couvre-feux, cadencements, aides à l'insonorisation des logements publics ou privés, limitation des emprises au sol des aéroports. Les inquiétudes sont également justifiées concernant toute la filière aéronautique francilienne, qui représente pour le seul aéroport d'Orly 175 000 emplois directs ou indirects.

Alors qu'ADP se porte financièrement très bien, sa vente rapporterait à l'Etat entre 8 et 10 milliards d'euros pour une concession de 70 ans. Une somme dérisoire qui fait tomber l'argument principal du ministre de l'économie Bruno Lemaire, qui explique que cette privatisation permettra de remettre à flot le déficit de la France se montant à 2 300 milliards d'euros, soit un renflouement de 0,35% !

L'État doit au contraire conforter la place de la puissance publique dans ce secteur. Et la Région Ile-de-France doit, de son côté être au premier rang dans la défense de ce principe, en faisant pression sur l'État pour le maintien d'ADP dans le giron public. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAÏSÉ
Présidente de groupe